



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 06 Octobre 2010

Date de la convocation 29 Septembre 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Village des d'Arts OCTON
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.DIDELET Serge, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christine, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques, MERIFONS : M. VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNE Bernard, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> M.GARCIA Alain à M.SATGER Jean-Noël, M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain, M.REVEL Claude à M.FAVIER Marc, M.SEGURA René à M.MALBEC Sylvain, M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François, Mme CAZALET Claude à M.VALENTINI Gérald, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, M.LEBREAU Jean-Jacques à M.GIL Claude.		

Objet : Convention avec la commune de PAULHAN – Participation financière aux travaux de ravalements de façades privées situées Rue de Metz.

Monsieur GAIRAUD informe les membres du conseil communautaire que la commune de PAULHAN a récemment réalisé des travaux de démolition, de mise en sécurité et d'aménagement de la rue de Metz, située dans le centre ville, le long du Cours National.

Il précise que quatre propriétaires riverains ont sollicité une aide financière de la Communauté de communes au titre de l'Action Façades Privées afin de procéder au ravalement des façades de leur habitation donnant sur ce nouvel espace public.

Trois dossiers ont d'ors et déjà été approuvés par délibération du Conseil communautaire du 03 février 2010, un quatrième est en cours d'instruction.

Il ajoute que sur proposition de la commune de PAULHAN, et après avis favorable de chacun de ces propriétaires, il est proposé de globaliser ces différentes aides particulières et de les verser à la commune, qui s'engage à réaliser ces travaux de ravalement en lieu et place des particuliers, considérant qu'ils représentent la suite logique de l'opération de travaux conduite sur l'espace public.

Il poursuit en indiquant que le montant prévisionnel de la participation communautaire s'élève à 7 500 euros environ, soit la somme des différentes aides que la Communauté de communes aurait versé à chacun des propriétaires ayant déposé un dossier de demande de subvention au titre de l'Action Façades Privées.

Un projet de convention est en cours de préparation, qui reprendra le montant exact de cette participation, au regard des travaux qui auraient été cofinancés dans le cadre de l'Action Façades Privées.

Il précise que Monsieur le Trésorier a rendu un avis favorable sur ce projet.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur GAIRAUD, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et la commune de PAULHAN tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.